

Année scolaire 2020-2021	Montant
<b>Droits d'ouverture de dossier (nouveaux élèves)</b>	
Ouverture de dossier	50 \$
<b>Services éducatifs obligatoires</b>	
Droits d'inscription	200 \$
Droits de scolarité <sup>1</sup>	3 925 \$
Frais accessoires obligatoires : frais de location de cadenas, frais pour l'assurance accident scolaire, frais de base pour les sorties éducatives obligatoires, accès à des logiciels en ligne, frais reliés aux activités socioculturelles et sportives communes et aux semaines thématiques.	350 \$
Frais reliés aux programmes : Selon le niveau de l'élève, ces frais couvrent l'utilisation et la réparation des instruments de musique, les fournitures utilisées en arts plastiques, le matériel périssable pour les cours de chimie, de physique et de sciences et technologie, la participation à l'activité théâtre dans le cadre du cours de français, les services d'orientation scolaire, les frais de location de volumes, certaines conférences et sorties obligatoires, etc.	De 70 \$ à 245 \$
<i>1 Le cas échéant, le montant des droits de scolarité pourra être majoré d'un montant égal à l'écart du montant de la subvention prévue et le montant réel établi aux règles budgétaires 2020-2021 du MEES.</i>	
<b>Autres frais</b>	
Matériel didactique relié aux programmes : Selon le niveau de l'élève, ces frais couvrent les cahiers maison, les embouchures pour les instruments à vent, les anches ainsi que certaines fournitures scolaires fournies par le Collège.	De 10 \$ à 100 \$
Autres frais accessoires : Ces frais couvrent l'agenda électronique et l'imprimerie.	70 \$
<b>Volet technologique</b>	
Miniportable MacBook Air - sans garantie Applecare - paiement annuel (période de remboursement sur 4 ans) (d'autres options et modalités de paiements sont offertes)	374 \$
Frais de configuration - frais de préparation personnalisée de l'outil technologique pour chacun des élèves - paiement unique	125 \$
Frais d'utilisation de réseaux - frais de structure, frais d'accès, service de deux ressources dédiées à la technopédagogie - paiement annuel	150 \$
<b>Services accessoires facultatifs</b>	
Frais de transport scolaire – pour le transport des villes suivantes : Beloeil, St-Basile-le-Grand, St-Bruno, Boucherville, Chambly, Carignan, Ste-Julie, St-Hilaire, Otterburn Park, McMasterville et St-Mathieu-de-Beloeil <i>Le montant des frais de transport pourrait varier advenant un changement dans les subventions octroyées par le MEES</i>	815 \$
Frais de transport scolaire – pour le transport des villes suivantes : Longueuil, St-Hubert et St-Lambert <i>Le montant des frais de transport pourrait varier advenant un changement dans les subventions octroyées par le MEES</i>	865 \$
Frais de transport scolaire – pour le transport de la ville de Brossard	1 245 \$
Autres services facultatifs : D'autres services facultatifs peuvent être offerts (voyages, activités culturelles, activités sportives, autres) et seront payables selon les modalités qui seront communiquées au moment opportun.	
<b>Réduction selon la politique familiale</b>	
Lorsque la famille inscrit plus d'un enfant de la même famille en même temps au Collège Trinité et à l'Académie des Sacrés-Coeurs, les frais de scolarité ou les services de garde éducatifs à la petite enfance 4 ans de 8h45 à 11h05 et de 12h45 à 15h15, ou encore les droits d'éveil et de formation au préscolaire 5 ans seront réduits de 10 % pour le 2e enfant, 20 % pour le 3e enfant et 20 % pour le 4e enfant. Le premier enfant étant toujours considéré comme celui qui est le plus âgé. Par l'énoncé « un enfant de la même famille », l'établissement entend un enfant ayant le même père, la même mère ou le même tuteur puisque la réduction est accordée en fonction du lien de filiation.	
<b>Modalités de paiement</b>	
Les droits d'inscription de 200 \$ sont payables lors de la demande d'inscription et sont renouvelables annuellement.	
Le solde est payable par chèque postdaté en 1 versement au 1er septembre 2020. Vous pouvez également payer par paiement préautorisé en 10 versements sensiblement égaux du 1er septembre 2020 au 1er juin 2021.	
<b>Services accessoires facultatifs</b>	
Selon les activités proposées aux élèves dans le cadre de cette passion, ces frais couvrent les droits d'entrée, le transport, la location et/ou l'achat de matériel (ou logiciels) spécialisé(s). Ils servent également à couvrir les services professionnels et techniques nécessaires à accompagner, soutenir et encadrer les élèves lors de certaines activités spécifiques. <b>Le nombre de sorties/activités varie de 14 à 16 par année selon l'horaire établi par le responsable passion.</b>	
Passion Santé et plein air	1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> secondaire: 550 \$
Passion Techno science	1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> secondaire: 650 \$
Passion Monde	1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> secondaire: 650 \$
Passion Arts	1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> secondaire: 650 \$